

encore témoins. Le ministre a aussi ajouté qu'on demanderait à la Chambre de charger un comité mixte de la Chambre et du Sénat de mener une enquête sur les pressions inflationnistes et sur l'augmentation du coût de la vie.

Le 9 septembre, la Chambre a adopté la motion suivante:

Que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé par cette Chambre le 15 mars 1966 pour enquêter et faire rapport sur les problèmes du crédit aux consommateurs soit également chargé d'enquêter et de faire rapport sur les tendances du coût de la vie au Canada et sur les facteurs qui peuvent avoir contribué aux changements du coût de la vie au Canada ces derniers mois...

J'ai l'honneur d'être président conjoint de ce comité, et en toute déférence pour la Chambre, je crois que le comité a travaillé avec diligence, se réunissant parfois cinq fois la semaine et écoutant tous les témoins qui, selon nous, pouvaient fournir un apport à notre discussion sur les causes de l'augmentation du coût de la vie.

Le parti dirigé par le député de Burnaby-Coquitlam est représenté à ce comité, et j'affirme, en toute franchise, à titre de président de ce comité, que je suis redevable aux députés de ce parti des contributions qu'ils ont apportées. Le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), remplaçant depuis peu le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman) qui est à l'extérieur du pays, contribue de façon utile aux délibérations du comité. Le fait même que la représentante participe aussi activement aux séances indique la valeur que le NPD accorde au travail de ce comité. Cependant, même si le comité se réunit, recueille des témoignages et a promis un rapport sur cette question avant Noël, le NPD pense que l'on devrait faire autre chose.

Le fait que les députés néo-démocrates prennent part aux travaux du comité avec tant de compétence et d'énergie indique qu'ils ont confiance dans son travail; or, leur chef entre à la Chambre et propose effectivement une motion de défiance envers le travail du comité. L'amendement qu'il a proposé demande qu'on étudie une redistribution des revenus. Il dit, entre autres choses, que: «les traitements et les salariés sont demeurés approximativement les mêmes et que le revenu des cultivateurs a baissé par rapport au revenu total national sur une période d'années...»

Le premier témoin qu'a entendu le comité mixte du crédit à la consommation a été M. Bob Bryce, sous-ministre des Finances, qui a

fait une longue déclaration complète sur la situation économique au Canada et qui a, en effet, instruit les membres du comité des réalités de la vie économique. A mon avis, les chiffres qui ont retenu l'attention du député de Burnaby-Coquitlam se trouvaient dans un tableau déposé par le sous-ministre des Finances et montrant la ventilation en pourcentage du produit national brut.

Le poste n° 1 de ce tableau indique comme pourcentage du revenu national brut les salaires, les traitements et revenus supplémentaires du travail pour la période allant de 1949 à la première moitié de 1966. En 1949, ce pourcentage était de 49 p. 100 et il est resté presque inchangé pendant toute cette période. En 1950, il est tombé à 47.9 p. 100.

Pour le compte rendu, monsieur l'Orateur, je ferais peut-être bien d'énumérer la liste des pourcentages pour les diverses années, afin de montrer comment ils ont varié. Les voici: 48.7 p. 100, 50.3 p. 100, 50.7 p. 100, 49.9 p. 100, 49.6 p. 100, 49.4 p. 100, 50.1 p. 100, 49.9 p. 100 et le chiffre pour la première moitié de 1966 était de 50.6 p. 100, ce qui porterait à croire, comme l'a expliqué M. Bryce, que la partie du revenu national brut affectée aux salaires et aux salariales est restée, à toutes fins pratiques, 50 p. 100 du PNB de 1949 à 1966.

Je déduis des remarques du député de Burnaby-Coquitlam qu'il croit que les profits ont considérablement augmenté au cours de la même période et que ce facteur est responsable de l'augmentation du coût de la vie.

L'article 3 du même tableau indiquait que les bénéfices des sociétés constituées en corporation s'élevaient avant les taxes à 11.5 p. 100 du produit national brut en 1949. En 1950, ce chiffre avait monté à 14 p. 100. A vrai dire le pourcentage pour les diverses années a beaucoup fluctué. Pour les cinq dernières années, il s'est établi ainsi qu'il suit: 9.1 en 1961, 9.4 en 1962, 9.6 en 1963, 10.2 en 1964, 10 en 1965, et 9.4 au premier semestre de 1966.

• (5.30 p.m.)

Ce tableau semblerait indiquer qu'en ce qui concerne la composition du produit national brut, 49 p. 100 ont été absorbés en 1949 par les traitements, les salaires et les revenus supplémentaires de la main-d'œuvre tandis qu'au premier semestre de 1966 un pourcentage de 50.6 a été affecté à ces fins, soit une augmentation de 1.6 p. 100.

Au cours de la même période les profits avant les taxes des sociétés constituées en corporation se sont élevés en 1949 à 11.5 p. 100 du produit national brut, tandis qu'au premier semestre de 1966 ils ont enregistré 9.4 p. 100, soit une diminution de près de 2 p. 100. Pour